

OFFICIER

PRINCIPALES
CONDITIONS

(OG-concours universitaire) ▼

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours* ;
- Être apte physiquement ;
- Être titulaire d'un diplôme ou titre conférant le grade de Master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I** à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) ;
- Avoir effectué la JAPD ou la JDC.

DÉPÔT DE
CANDIDATURE ▼

• Dans un centre d'information et de recrutement de la gendarmerie. (Les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique : Près de chez vous).

AUTRES CONCOURS ▼

- **Carrières opérationnelles : (OG) ;**
- Concours ouvert aux fonctionnaires de catégorie A ;
- Concours ouvert aux officiers des autres armées ;
- Concours sur titres ;
- Concours internes : semi-direct (sous-officiers titulaires d'une licence) ou rang (sous-officiers gradés).
- **Carrières techniques et administratives : (OCTAGN)**
- Voir "Devenir spécialiste"

RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) ▼

- Formation rémunérée ;
- OG UNIV : en sortie d'école 2790 € ;
- OCTAGN DIRECT : en sortie d'école 2155€

LOGEMENT ▼

- OG UNIV : Logement concédé par nécessité absolue de service.

GENDARME

PRINCIPALES
CONDITIONS ▼

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Être apte physiquement ;
- Avoir satisfait aux obligations du SN, avoir effectué la JAPD ou la JDC ;
- Ne pas s'être présenté plus de trois fois à chacun des concours.

Inscriptions sur Internet à l'ouverture du concours (www.lagendarmerierecrite.fr)

PREMIER CONCOURS ▼

Baccalauréat ou diplôme de niveau IV (à la date de la première épreuve).

DEUXIÈME
CONCOURS ▼

Concours à vocation interne, ouvert aux gendarmes adjoints volontaires (GAV) titulaires du DGA et aux adjoints de sécurité (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 1 an de service, ou aux militaires sous contrat des autres armées autres que la gendarmerie en activité (à la date de la première épreuve) et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins 4 ans de service, en cette qualité ou aux réservistes de la gendarmerie.

FORMATION EN
ÉCOLE ▼

12 mois (9 mois sous le régime de l'internat et 3 mois de stage en unité)

Formation rémunérée.

RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) ▼

- SOG : en sortie d'école 1705 €.

LOGEMENT ▼

- Logement concédé par nécessité absolue de service.

VOLONTAIRE*



CONDITIONS ▼

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans révolus et de 26 ans au plus à la date de dépôt de la candidature ;
- Être apte physiquement.

Pour les « emplois particuliers »**

- Posséder au minimum un CAP ou une expérience professionnelle (baccalauréat pour les emplois dans les domaines du secrétariat et des télécoms) ;
- Avoir effectué la JAPD ou la JDC.

DÉPÔT DE
CANDIDATURE ▼

- Recrutement permanent, inscription sur www.lagendarmerierecrite.fr ;

- Convocation par le référent recrutement départemental, dans un délai de trois semaines, pour une session d'information et d'entretien de recrutement.

ÉPREUVES DE
SÉLECTION

(sur une demi-journée, au chef-lieu de la région) ▼

- Un test psychotechnique ;
- Un test de connaissances générales (sauf emplois particuliers) ;
- Un test de compréhension de textes (sauf emplois particuliers).

FORMATION EN
ÉCOLE ▼

- Formation rémunérée ;
 - 13 semaines pour les agents de police judiciaire adjoints ;
 - 13 semaines pour les aspirants (AGIV) ;
- A l'issue, affectation possible sur l'ensemble du territoire en fonction des postes proposés et du rang de classement.
- 6 semaines pour les emplois particuliers choix du poste au moment de la candidature ;

A l'issue, affectation possible sur l'ensemble du territoire en fonction des postes proposés et du rang de classement.

RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) ▼

AGIV : en sortie d'école 1015 € ;

GAV APJA : en sortie d'école 875 € ;

GAV EP : en sortie d'école 830 €.

LOGEMENT ▼

- Hébergement gratuit ;
- Allocation d'alimentation de 217 €.

SPECIALISTE



PRINCIPALES CONDITIONS ▼

- Être de nationalité française ;
- Avoir satisfait aux obligations du SN, avoir effectué la JAPD ou la JDC ;
- Être apte physiquement.

SOUS-OFFICIERS (CSTAGN) :

- Être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année de la sélection ;
- Être titulaire du baccalauréat (candidats civils) ou gendarme adjoint volontaire (GAV) titulaire du DGA ou adjoint de sécurité (ADS) en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection, au moins 1 an de service, ou militaire sous contrat des autres armées autre que la gendarmerie en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année de la sélection, au moins 4 ans de service en cette qualité, ou réserviste de la gendarmerie, ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle.

OFFICIERS OCTAGN (Direct) :

- Être âgé de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- Être titulaire d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou d'un titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins niveau II à la date d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN).

Autres concours OCTAGN

- Concours ouvert aux officiers des autres armées et aux fonctionnaires de catégorie A ;
- Concours ouvert aux militaires non officiers ou aux fonctionnaires de catégorie B ;
- Concours sur titres ;
- Concours internes : OCTA Rang, OCTA OSC.

LES SPÉCIALITÉS ▼

Les sous-officiers des Corps de soutien technique et administratif (CSTAGN) sont recrutés dans 6 spécialités : administration et gestion du personnel, gestion logistique et financière, affaires immobilières, restauration collective, auto-engins blindés, armurerie et pyrotechnie.

Les officiers du Corps technique et administratif (CTA) servent dans 3 grands domaines : administration, finances et logistique.

DÉPÔT DE CANDIDATURE ▼

Pour les candidatures officiers OCTA :

- Uniquement dans les centres d'information et de recrutement (les adresses sont disponibles sur le site internet, rubrique : Prés de chez vous).

Pour les candidatures sous-officiers CSTAGN :

- Les GAV s'inscrivent sur le site intranet de la gendarmerie ;
- Les autres candidats, à l'ouverture de la sélection, sur le site de la gendarmerie www.lagendarmerierecruite.fr

RÉMUNÉRATION

(à titre indicatif, net pour un célibataire, sans enfant, en province) ▼

- Formation rémunérée ;
- Sous-officier CSTAGN : en sortie d'école 1 395 € ;
- Officier CTAGN DIRECT : en sortie d'école 2 155 €.

RESERVISTE

PRINCIPALES CONDITIONS ▼

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et 30 ans au



plus pour les candidats civils non détenteurs du brevet de la période militaire d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale (PMIPDN) ;

- Avoir satisfait aux obligations du service national, avoir effectué la JAPD ou la JDC ;
- Avoir une bonne aptitude physique ;
- Être apte moralement et psychologiquement ;
- Être détenteur du brevet PMIPDN.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les candidatures s'effectuent par retrait d'un dossier auprès du CIR de votre région, ou dans la brigade la plus proche de votre domicile.

ÉPREUVES ▼

Pour les sous-officiers et militaires du rang :

- Un test psychotechnique ;
- Un test de connaissances générales ;
- Un test de compréhension de textes.

Pour les officiers de réserve :

- Un test psychotechnique ;
- Un test de connaissances générales ;
- Un test de compréhension de textes.
- Un test d'aptitude générale.

FORMATION ▼

Avoir rempli les obligations du service national et être âgé de moins de 30 ans, pour se porter candidat à une préparation militaire de la gendarmerie (PMG) - 15 jours ou à une préparation militaire supérieure de la gendarmerie (PMSG) - 30 jours.

MISSIONS ▼

Après obtention du Brevet PMG ou PMSG, possibilité de demander à être admis dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. Après examen du dossier et selon les besoins de la gendarmerie, possibilité de souscrire un engagement à servir dans la réserve (ESR) et affectation dans la réserve opérationnelle.

- Renforcer régulièrement les unités de gendarmerie proches de son domicile, pour participer aux missions quotidiennes (patrouilles de surveillance, conseils et secours, services d'ordre...) ;
- Bénéficier d'une formation continue permettant d'accéder aux grades supérieurs ;
- Dotation de tenues de service et d'une carte de réserviste ;
- Rémunération journalière pour chacune des missions.

(*) Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an ou d'une durée égale au temps effectif de service civique accompli.

(**) Peuvent également se présenter aux épreuves du concours les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme exigé. Ils ne sont cependant admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale que s'ils justifient de la possession du diplôme exigé à la date d'intégration.

(†) Contrat initial d'une durée de 2 ans, puis possibilité d'un second contrat de 3 ans.

(**) Par exemple : secrétaires, informaticiens, mécaniciens automobiles, conducteurs véhicules légers ou poids lourds, magasiniers caristes, métiers du bâtiment et de la restauration, linguistes...



Téléchargez la plaquette recrutement sur le site de la gendarmerie.